



Comité de concertation

Publication des résultats
d'évaluation des ESSMS

13/06/2025

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



1

Contexte

Publication des résultats

Le **décret 2024-1138 du 4 décembre 2024** fixe les modalités de publication des résultats d'évaluation de la qualité des ESSMS :

- sur le site de la HAS
- **3 mois** après transmission du rapport d'évaluation à la HAS
- au plus tard **4 mois** après transmission du rapport à la HAS, la structure doit afficher les principaux résultats d'évaluation dans ses locaux.

Ces résultats publiés sur la page **Qualiscope SMS** de la HAS comportent :

- Une fiche d'identité de l'établissement ou du service
- Une échelle qualité
- Une extraction du rapport d'évaluation
- Une affiche disponible sur la fiche Qualiscope

► Date de publication sur le site HAS : septembre 2025

Principes retenus

- Un référentiel unique = un mode de calcul unique.
- Les éléments entrant dans le calcul de l'échelle ont fait l'objet d'échanges dans le cadre de groupes de travail :
 - Moyenne globale de l'ensemble des objectifs
 - Valorisation de l'objectif 3.10 « L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques »
 - Valorisation du taux d'atteinte des critères impératifs
- Ces éléments doivent permettre de répartir le niveau global de qualité atteint par l'ESSMS en 4 classes : A / B / C / D, à l'image du Nutriscore
- L'échelle a pour objectif de présenter de manière lisible un niveau de qualité tout en évitant l'écueil de classement ou de comparaison des ESSMS entre eux.
- Dans un souci de transparence, les données utilisées pour calculer l'échelle qualité seront disponibles dans le rapport public et à partir de la fiche Qualiscope de l'ESSMS.
- Mise en ligne des 2 derniers rapports d'évaluation



2

Calcul du niveau global de la qualité

Ruptures de séries

Deux précisions de méthodes impactent les niveaux de cotation observés.

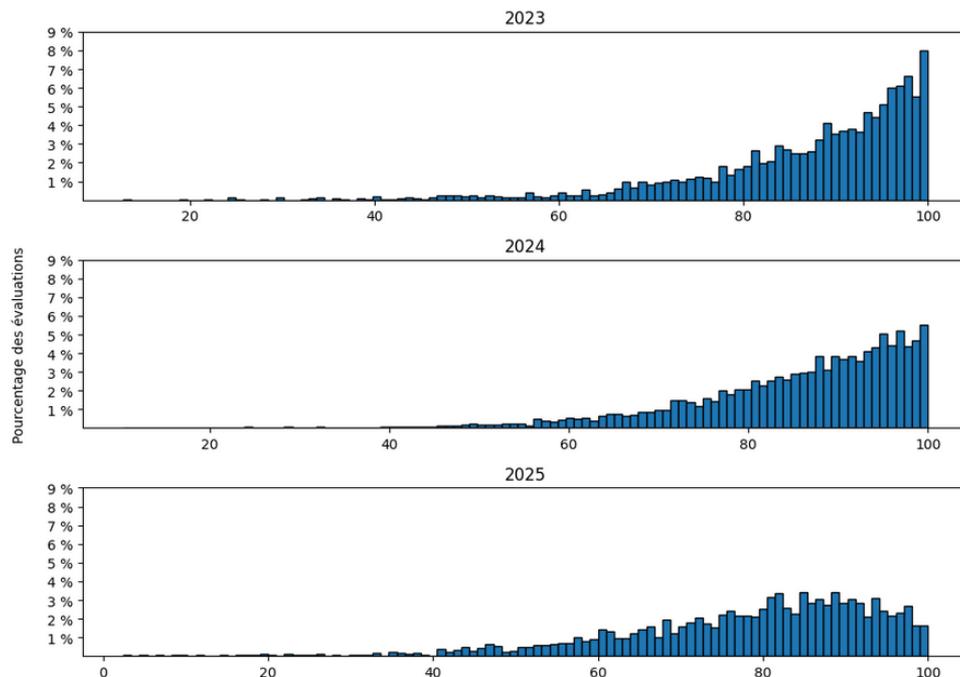
- Diffusion de la Fiche technique cotation (22/10/2024).
- Ajout de décimales à la cotation moyenne des critères le 17/12/2024

Afin d'assurer une égalité de traitement avec les évaluations réalisées après, les données antérieures seront recalculées avec 2 décimales.

Cela s'applique uniquement au calcul de l'échelle qualité, les informations présentes dans la fiche Qualiscope SMS et le rapport public ne seront pas modifiées.

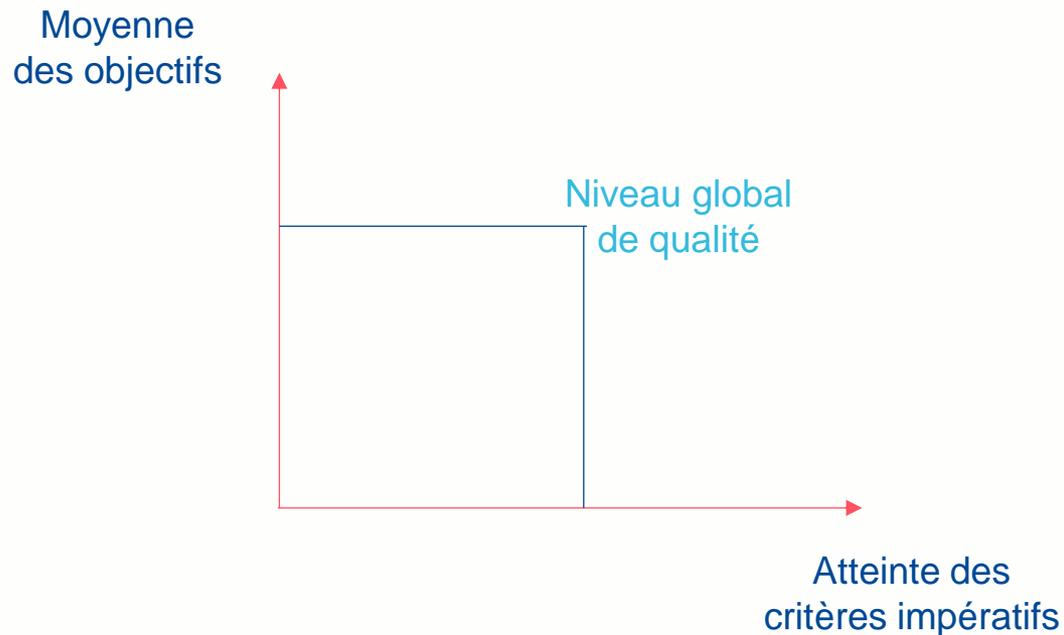
Impact sur la dispersion des cotations

Moyenne des objectifs pondérée par le nombre de critères et ramenée à une note sur 100 par an.
objectif 3.10 valorisé à hauteur de 10 %



Extraction : 25 April 2025

Définition des seuils de classe sur un modèle à 2 dimensions

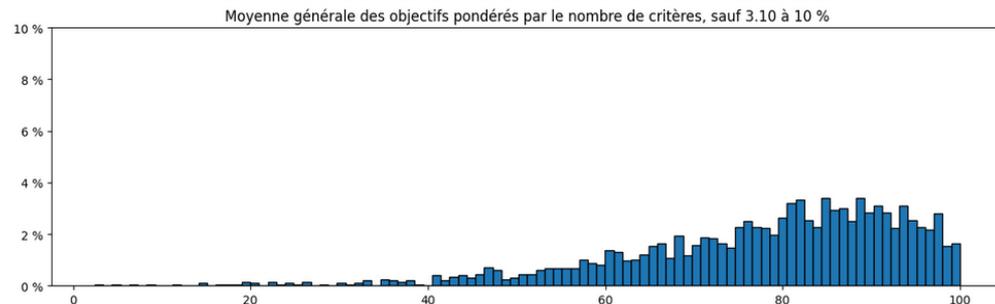


Calcul de la moyenne des objectifs

La moyenne globale est calculée à partir des 42 objectifs du référentiel.

Dans cette moyenne les objectifs sont pondérés par le nombre de critères. Ce calcul prend en compte les critères spécifiques selon le type d'établissement (Finess).

A l'exception de l'objectif 3.10 « *L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques* », pour lequel une surpondération est appliquée : il compte pour 10% de la note, quelle que soit la catégorie d'établissement.



Extraction : 25 avril 2025

Indicateurs à partir du 8 janvier 2025
Histogrammes en pourcentages

Note sur 100

≥ 90

≥ 80 et < 90

$\geq 66,6$ et < 80

≥ 50 et $< 66,6$

$\geq 33,3$ et < 50

$< 33,3$

Indicateur 1- 4

$\geq 3,7$

$\geq 3,4$ et $< 3,7$

≥ 3 et $< 3,4$

$\geq 2,5$ et < 3

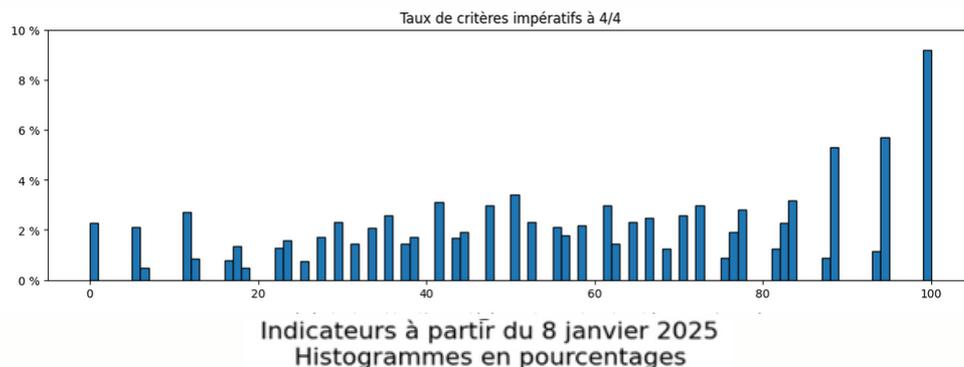
≥ 2 et $< 2,5$

< 2

Niveau d'atteinte des critères impératifs

Selon la catégorie d'ESSMS, 16 à 18 critères impératifs (CI) peuvent être attendus, avec une cotation de 4/4.

Plutôt qu'un nombre de CI atteint, il a été retenu de présenter l'échelle sur la base d'un taux d'atteinte des critères impératifs (%).



% CI atteints

100%

≥ 90% et < 100%

≥ 80% et < 90%

≥ 66,6% et < 80%

≥ 50 et < 66,6%

< 50%

Indicateur /18

18

≥ 16,2 et < 18

≥ 14,4 et < 16,2

≥ 11,9 et < 14,4

≥ 9 et < 11,9

< 9

Construction de la matrice de calcul de l'échelle

Tests de scénarios réalisés sur la base du calcul des évaluations clôturées à partir du 8 janvier dans les dossiers remontés avant le 25 avril (2022 rapports d'évaluation)

	< 50	≥ 50 et < 66,6	≥ 66,6 et < 90	≥ 90 et < 100	100
≥ 90	C	B	B	A	A
≥ 80 et < 90	C	B	B	B	A
≥ 66,6 et < 80	C	C	B	B	B
≥ 50 et < 66,6	C	C	C	C	B
≥ 33,3 et < 50	D	C	C	C	C
< 33,3	D	D	C	C	C

A	13,8
B	38,4
C	41,3
D	6,3

Répartition par classe

Information aux instances et validation

- Validation en CSMS : 8 juillet 2025
- Information au Collège HAS : 9 juillet 2025

www.has-sante.fr

